

Séance du 24 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre mars à 20 heures.

Le Conseil Municipal de Séranvillers-Forenville, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Etaient présents : MR BOEZ Pierre - FARAGUNA Antoine - BRIDAULT Guy - LENOTTE François Xavier- BANSE Sébastien - LERCHE Jean-Jacques - BUISSET Arnaud - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine

Etaient absents : SAUVAGE Guillaume

Absent excusé : HUART Marc

Procurations : Mr HUART Marc à Mme BUISSET

Mr BANSE a été élu secrétaire.

Sur proposition de Mme BUISSET, Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ADOpte** le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2011

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour :

- L'intervention de Mr DESMEE
- Poteau d'incendie
- Retrait de la Commune de Séranvillers-Forenville du SIVOM de VINCHY.

Intervention de Mr DESMEE, Président du Club Omnisports de Séranvillers-Forenville :

Mr DESMEE explique succinctement, au Conseil Municipal l'historique du Club de Football..

Il informe qu'il a envoyé deux courriers à Mme le Maire :

- en premier lieu une demande de subvention de fonctionnement pour le Club
- en second lieu une participation financière pour la construction d'un vestiaire au stade municipal.
- une remise en état du terrain.

Il présente donc à l'Assemblée un projet de plan de vestiaire, le devis s'élève à la somme de 77 411.59 € TTC. Des subventions pourraient être demandées auprès de la Fédération Française du Football et de Ministère de la Jeunesse et des Sports à la hauteur de 50 %.

L'évacuation des eaux usées n'est pas comprise dans ce devis. Ce problème reste à étudier.

Mr DESMEE souhaite savoir si la Commune serait partante pour ce projet et pour quel montant ?

Mme le Maire répond qu'à mi mandat, dans l'attente de coût réel des travaux de rénovation de trottoirs et de réhabilitation des bâtiments communaux, elle ne peut répondre favorablement dans l'immédiat.

Mr DESMEE poursuit mais cette fois en temps que Directeur de l'Ecole, qu'un séjour de Classe de Neige (5 jours/4nuits) pourrait être envisagé pour l'année scolaire 2011/2012. Ce séjour aurait lieu une fois tous les quatre ans. Le coût de ce projet s'élèverait à environ 12 000 €. Une participation de 150 € serait demandée aux parents. Chaque commune du RPI serait sollicitée et participerait à la hauteur de 1 000 €.

I – COMPTE ADMINISTRATIF

Mr FARAGUNA expose à l'Assemblée le contenu du compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Mme Marie-Bernadette BUISSET, Maire, concernant la commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur son approbation suivant les résultats ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		163 870.08 €
Opérations de l'exercice	133 190.83 €	174 575.12 €
Totaux	133 190.83 €	338 445.20 €
Résultat de clôture		205 254.37 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	32 936.43 €	
Opérations de l'exercice	82 697.70 €	59 662.36 €

Totaux	115 634.13 €	59 662.36 €
Résultat de clôture	55 971.77 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	35 936.43 €	163 870.08 €
Opérations de l'exercice	215 888.53 €	234 237.48 €
Totaux	248 824.96 €	398 107.56 €
Résultat de clôture		149 282.60 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2010 de la commune.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010.

Madame le Maire, présente à l'assemblée la comptabilité de la commune : le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Elle demande à l'assemblée, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2010:

- de s'assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives
- d'approuver le compte de gestion du Receveur.

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Elle demande à l'assemblée, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2010 :

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III - Participation Directe de la Commune SIDEC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Sous-préfet vient de lui faire connaître la décision du Président du **Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis** qui a opté, en application du Livre II, Titre 1er, Chapitre II, Section 4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la participation directe de la commune aux charges syndicales.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De ne pas s'opposer à la décision syndicale.

IV – EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION – HAMEAU DE FORENVILLE

Dans le cadre de l'instruction du CU n° 059 567 10 C0007 relatif à la construction d'une habitation située rue du Chemin Vert, ERDF a signalé au SIDEC qu'une extension de réseau électrique basse tension était nécessaire pour procéder à son alimentation.

En application de la nouvelle loi SRU, il revient au maître d'ouvrage et non plus au concessionnaire d'effectuer les travaux d'extension dans les voiries existantes, la dépense étant à la charge de la commune. Le devis estimatif s'élève à 7 147.13 € HT :

Le financement s'établira de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------------|------------|
| ➤ Part couverte par le tarif (PCT 21.934 %) | 1 567.65 € |
| ➤ Participation communale | 5 579.48 € |

La participation communale peut être versée directement ou couverte par un emprunt contracté par le syndicat.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de payer la participation communale et de récupérer ensuite cette somme auprès de Mr BANSE Sébastien qui s'y engage.

V – DROIT DE PRIORITE TERRAINS AERODROME CAMBRAI-NIERGNIES

Mme le Maire fait le compte rendu des dernières réunions à la CAC concernant l'aménagement de l'aérodrome Cambrai-Niergnies, ENERTRAG va lancer l'étude d'impact. Mme le Maire s'est rapprochée des services de la DDTM et communique directement avec Mr MORMICHE, chef de projet ENERTRAG pour l'implantation de la centrale.

Mme le Maire fait lecture du courrier qu'elle a reçu de **France Domaine** en vue de la vente des terrains de l'aérodrome. L'Etat (la Défense) demande à la Commune de faire connaître son intention de se porter acquéreur et d'exercer son droit de priorité.

Après un débat, où chacun a pu s'exprimer, dans l'attente de renseignements plus précis concernant l'aménagement sur le territoire de Séravillers-Forenvil, le Conseil Municipal se réserve le droit de priorité par 8 voix Pour et 2 voix Contre.

Projet de Golf

L'orientation du golf public ou privé n'est pas confirmée. La Commission de Développement Economique à laquelle participe Mme le Maire s'est pourtant exprimée à plusieurs reprises pour un golf privé.

VI –NOREADE

Travaux

Afin d'améliorer la distribution d'eau potable et la défense incendie, NOREADE procède à la rénovation des conduites et branchements pour un montant de 372 000 € sur la Grand' rue (RD 142) par l'entreprise FIDON et la société SOGEA sur les rues annexes.

Une réunion de chantier a lieu tous les mardis.

Certains riverains n'auraient pas été informés des travaux en cours par NOREADE. Une information municipale complémentaire sera distribuée.

La commune remercie Mme DE VALICOURT et Mr HERBERT d'avoir permis aux entreprises d'entreposer leurs matériaux.

Afin d'améliorer la défense incendie, Mme le Maire a rencontré l'Adjudant Chef DUFOUR du SDIS pour confirmer l'implantation d'un nouvel hydrant au carrefour de la rue de Lesdain. Le coût du devis s'élève à 2 306.96 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'installation d'un nouveau poteau d'incendie.

Hameau de Forenville

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la réponse de Mr POYET de NOREADE au courrier du Collectif du Hameau de Séravillers-Forenville.

« Les travaux d'eau pluviale sur la Hameau de Forenville consisteront en la pose d'une station de refoulement des eaux pluviales raccordée au fossé le long de la RD 960 (selon accord du Conseil Général) et d'un stockage en amont. »

Ces travaux seront proposés à la Commission chargée de l'élaboration du programme de travaux 2010-2013.

Rejet sur la commune de Crèvecoeur/Escaut

Madame le Maire rappelle que le rejet des « effluents traités » de la lagune devait initialement s'infiltrer dans un dernier ouvrage. Très vite, le SIVOM de VINCHY, maître d'ouvrage a constaté l'incapacité d'infiltration de celui-ci. Pour résoudre ce problème, le SIVOM a décidé de poser un drain de type agricole, en 2000, sur plusieurs

kilomètres en sortie de lagune. Son extrémité avale aboutit dans une bouche d'égout à Crévecoeur et est ensuite raccordée dans un fossé busé aboutissant dans le ruisseau de Bornavia qui traverse la commune. Ce rejet a toujours causé des nuisances olfactives depuis sa pose.

Une réunion a été organisée en Mairie de Séranvillers-Forenville avec NOREADE, VEOLIA, les Maires de Crévecoeur et de Séranvillers-Forenville et agriculteurs concernés.

La lagune étant commune à Wambaix et Séranvillers, Madame le Maire a souhaité que la commune de Wambaix soit également associée

Des rejets non domestiques de type agro alimentaire provoque une surcharge de pollution à la station d'épuration de Séranvillers ainsi que sur le Ruisseau de Bornavia. Une enquête pour identifier ces rejets non domestiques va être menée par VEOLIA. Résultat prévu lors de la réunion du 11 mai.

VII - SIVOM DE VINCHY

Madame le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 25 novembre 2010, le Comité Syndical du SIVOM de VINCHY a transféré différents ouvrages d'assainissement, propriétés du Syndicat.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux membres doivent se prononcer sur ces transferts dans un délai de trois mois suivant la notification de la délibération syndicale.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur :

Le transfert de propriété :

- Station d'épuration de Gouzeaucourt au patrimoine de la commune de Gouzeaucourt
- Lagune d'Esnes au patrimoine de la commune d'Esnes
- Lagune de Séranvillers-Forenville au patrimoine de la commune de Séranvillers-Forenville
- Lagune de Ribécourt-la-Tour au patrimoine de la commune de Ribécourt-la-Tour

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert des différents ouvrages.

Voilà plusieurs années que le SIVOM de VINCHY n'est plus avantageux pour la commune. Seule, reste la compétence voirie.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal le retrait de la commune de Séranvillers-Forenville du SIVOM de VINCHY et la reprise de la Compétence Voirie par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le retrait de la commune de Séranvillers-Forenville du SIVOM de VINCHY.
- DECIDE de reprendre la Compétence Voirie.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Salle Ecole – Travaux**

Chauffage

Le convecteur gaz de la salle de l'Ecole n'est plus aux normes. Plusieurs devis établis par les Etablissements GLACET sont présentés :

- Pose de 4 radiateurs et raccordement pour un montant de 3 531.74 € TTC
- Pose d'un convecteur gaz pour un montant de 2 722.22 € TTC
- Pose de 3 radiateurs et raccordement pour un montant de 2 941.94 € TTC

Sol

Devis de l'EURL CARDON pour pose de carrelage : 3 108.76 € TTC

Mur

Devis de l'EURL CARDON pour rejointoiement du mur extérieur : 5 990.39 € TTC. Un dossier de demande de subvention de Fonds de Concours de la CAC pourrait être déposé

➤ **CAE CUI**

Mr PROUVEUR termine son contrat le 18 avril 2011. L'annonce passée à Pôle Emploi n'a rapporté que quelques postulants d'où difficulté de trouver un remplaçant.

➤ **PARIS-ROUBAIX Challenge**

Le 1^{er} PARIS-ROUBAIX Challenge aura lieu le samedi 9 avril 2011. Il traversera la commune entre 8 h 30 et 10 h 30. Cette épreuve est organisée par **Amaury Sport Organisation**. Environ 4 000 cyclistes amateurs sont attendus. Un arrêté serait pris pour interdire la circulation et le stationnement sur la Route de Guise (RD 960). L'Association nous transmettra les dernières directives.

➤ **AJR**

Des activités seront proposées la 2^{ème} semaine de vacances d'avril.

➤ **Repas des Aînés** a lieu le dimanche 3 avril 2011

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 24 heures.